

Robert Catherine

**Le style
administratif**

Robert Catherine
Le Style administratif

Albin Michel

LE STYLE ADMINISTRATIF

DU MÊME AUTEUR

Économie de la répartition des produits industriels (P.U.F., 1943, 168 p., épuisé).

La fonction publique, in « Partis politiques et classes sociales en France » (Armand Colin, 1955, 332 p., épuisé).

Fonction publique, 24 livres propos (S.E.G.E.P., 1952, 208 p.).

Fonction publique, II, 26 autres propos (Sirey, 1958, 168 p.).

L'État et l'essor industriel (avec Pierre Gousset) (Berger-Levrault, 1965, 234 p.).

Le citoyen dans la cité (Cujas, 1966, 212 p.).

Le fonctionnaire français (Nouvelle édition, Sirey, 1973, 480 p.).

Au fil de notre temps, 60 propos d'intérêt public 1966-1977 (Albin Michel, 1978, 256 p.).

OUVRAGES COLLECTIFS SOUS LA DIRECTION DE L'AUTEUR :

Commerce américain et productivité (P.U.F., 1951, 356 p., épuisé).

L'industrie (P.U.F., Collection « L'Administration française », 1965, 356 p.).

Vocabulaire de l'administration (Hachette, 2^e édition, 1978, 208 p.).

AVEC GUY THULLIER :

Où va l'administration ?, in « Traité de science administrative » (Mouton, 1966).

Introduction à une philosophie de l'administration (Armand Colin, 1969, 376 p.).

Conscience et pouvoir (Montchrestien, 1974, 268 p.).

Psychologie de l'administration, in « L'univers de la psychologie » (Encyclopédie Lidis, 1979).

L'être administratif et l'imaginaire (à paraître)

ROBERT CATHERINE

LE STYLE
ADMINISTRATIF

Nouvelle édition
revue et augmentée

Albin Michel

© *Éditions Albin Michel, 1947, 1968 et 1979.*
22, rue Huyghens, 75014 Paris.

AVERTISSEMENT

Il est des petits manuels qui ont la vie dure ! Celui-ci a maintenant trente-trois ans... Il a fait l'objet de nombreux tirages et de plusieurs rééditions. La fidélité de ses usagers nous conduit à leur en présenter une nouvelle édition, où, bien entendu nous avons fait la part de l'évolution des modes d'expression et des usages administratifs au cours des récentes années.

Une fois de plus, nous avons donc repris les diverses données de notre Style administratif en les réexaminant d'une façon critique avec le souci constant d'orienter aussi judicieusement que possible le lecteur à travers une tradition du langage bureaucratique qu'il importe de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire.

Le plan initial de ce manuel n'a pas été modifié. Il correspond toujours à l'objet qui lui avait été assigné : non point de prétendre apporter une nouvelle contribution philologique à l'étude de la langue française, non point de passer en revue les techniques proprement opératoires, de plus en plus mécanisées, de la communication administrative : simplement d'expliquer l'écriture de l'Administration, en vue d'en tirer un enseignement pratique d'ordre professionnel et, si possible, d'en améliorer la qualité et l'audience.

Décembre 1980

AVANT-PROPOS

Style : *manière particulière d'écrire, d'exprimer sa pensée.*

LAROUSSE.

Depuis que nous avons eu en 1947 l'honneur — assez périlleux — de le présenter au public dans la première édition de cet essai, le « *style administratif* » ne cesse guère de faire parler de lui. Plusieurs travaux intéressants ont été depuis lors consacrés au langage de l'administration (1). D'attentifs linguistes se sont penchés sur celui-ci, parfois pour lui dénier toute raison d'être, souvent pour stigmatiser un jargon professionnel jugé indigne et des bonnes traditions de notre langue et des nécessités de notre temps (2). Les pouvoirs publics, au plus haut niveau, ne cessent de s'inquiéter de la dégradation du français dans les services officiels et, en 1967,

(1) Citons : J. DATAIN : *Le style des administrations* (Lavauzelle, 1953). R. GEORGIN : *Le langage de l'administration et des affaires* (Éditions sociétés françaises, 1954). J. GANDOUIN : *Correspondance et rédaction administratives* (Armand Colin, 1966). M. SPREUTELS, *Dictionnaire du style et des usages administratifs* (Sodi, 1967).

(2) Entre autres les regrettés A. THÉRIVE : *Clinique du langage* (Grasset, 1956). *Procès de langage* (Stock, 1962) et R. LE BIDOIS (*Le Monde*).

à l'instigation de Georges Pompidou, alors Premier ministre, une « Association pour le bon usage du français dans l'Administration » a été créée (1), qui depuis lors milite courageusement pour que « la bonne administration commence par le bon français ».

Pour notre part, réfléchissant d'abord, par simple divertissement, à l'existence « objective » d'un certain type courant de prose administrative, nous avons été tout naturellement incité à essayer d'en définir les caractères fondamentaux. Puis nous nous étions rendu compte que cette tentative de psychanalyse du style serait utilement prolongée par une documentation plus concrète qui aurait au moins l'avantage de proposer aux fonctionnaires et aux curieux du langage une nomenclature assez étendue. C'est ainsi que nous avons été conduit à établir une liste alphabétique de vocables et d'expressions à usage plus particulièrement administratif, ensuite à analyser la phrase et le mode de rédaction qui ont cours dans les bureaux, enfin à présenter les principaux types de documents administratifs.

L'ignorance ou la prévention systématique du public nous semblaient assez fréquentes pour justifier bien des précisions mêmes simplistes. Le manque d'information suffisante de nombreux fonctionnaires eux-mêmes sur les raisons, les modalités et les défauts d'un exercice rédactionnel qui occupe une partie importante de leur activité, achevait de nous persuader que cette incursion à travers le style administratif pourrait n'être pas inutile, et que

(1) A.B.U.F.A., 54, avenue de Saxe à Paris, XV^e. Cette association publie un excellent bulletin : « Service public et bon langage ».

de nombreux candidats à la fonction publique ou de jeunes administrateurs viendraient peut-être puiser dans cet ouvrage quelques lumières initiales et, çà et là, quelques conseils.

C'est bien ce qui est arrivé. Le didactisme linguistique est une entreprise ingrate. Tout en gardant conseils et suggestions d'une allure pédantesque toujours désagréable et parfois ridicule, il est bien certain qu'en une telle matière le souci d'expliquer, l'obligation d'élire et de proscrire comportent quelques aléas. Tel lecteur, abusivement esclave de la lettre, oubliera l'esprit et parfois le discret point d'ironie, tel autre jugera téméraires, trop exclusifs, certains arrêts du censeur et celui-ci risquera involontairement ou bien d'encourager certaine propension naturelle au psittacisme ou bien d'être taxé, par les uns, de traditionalisme et de purisme hors saison, par les autres, de répréhensible indulgence.

Il s'agit donc de se faire comprendre avec le minimum d'ambiguïté. « Les formalismes ont la vie dure, disions-nous, les révolutions mêmes ne tuent pas les dieux, tout au plus les remplacent-elles par de nouveaux »... Or l'éternel dieu du snobisme et la divinité contemporaine de l'ésotérisme technocratique sont plus vivants que jamais. « Que l'esprit ne cesse de vivifier la lettre, ajoutions-nous, et l'indispensable particularisme administratif triomphera encore des ignorants et des impies! » C'est précisément la mesure même de cet « indispensable particularisme » qu'il convient maintenant de prendre à la lumière de l'expérience. Une expérience double : d'une part, celle du large usage qui a été fait de ce manuel et des commentaires auxquels il a donné lieu et, d'autre part, celle que l'évolution des choses et de

l'Administration elle-même commande de considérer tout spécialement.

Car notre temps marche vite : le « cinétisme » ambiant, la multiplication et la technicité croissantes des problèmes posés au citoyen et à l'administrateur ont déjà eu leur répercussion dans les mœurs, les rites, les méthodes des services de l'État. Il y a des traditions passives, comme à l'occasion de nouveaux clichés, qu'il est sain de bousculer une bonne fois au bénéfice de l'efficacité et de la célérité, voire simplement du judiciaire recours à une langue qu'il importe de rendre aussi audible que possible. Il est entendu que « l'Administration doit se rapprocher des administrés » et comment le ferait-elle d'abord, sinon par la qualité de ses communications et de ses écrits ? La vocation universaliste de la langue française implique un effort de normalisation intelligente dont l'Administration se doit de donner l'exemple. D'où l'opportunité de la présente mise à jour de ce style administratif qui peut et qui doit être, demeurer ou devenir un modèle de « style » tout court.

LE STYLE ADMINISTRATIF

« Le style administratif doit être par définition incompréhensible. »

P. REBOUX (*Petits Secrets de l'art d'écrire*).

La rédaction administrative est-elle un genre littéraire, a-t-elle ses lois et ses règles comme l'oraison funèbre avait les siennes? C'était là, parmi d'autres, en 1947, une façon de poser la question. Pour certains, c'est un objet de curiosité quelque peu anachronique et marginal, pour d'autres c'est un exercice quotidien qui, le plus souvent, se passe de commentaires. On ajuste plus ou moins heureusement son vocabulaire spontané et sa syntaxe habituelle dans un cadre plus ou moins stéréotypé par la tradition générale des bureaux et parfois par les usages particuliers de l'administration à laquelle on appartient.

Comme les autres, cette littérature n'est évidemment pas à l'abri de l'évolution des genres. Les rapports des intendants de Colbert sont des chefs-d'œuvre de concision à côté des déclamations emphatiques de l'administration révolutionnaire. En fait, s'il existe bien un style propre à l'administration « moderne », celui-ci est constitué par notre héritage d'un siècle de République parlementaire et libérale. Plus précisément, c'est à partir de

la fin du XIX^e siècle, dans la constitution progressive d'une « fonction publique » tendant à devenir une corporation autonome au centre des diverses branches d'activité du pays, qu'il faut probablement chercher la spécificité relative du langage administratif que nous connaissons. Les corps forgent toujours leurs mots de passe. Mais à la technologie professionnelle propre à tous les métiers — et beaucoup plus développée dans certaines disciplines (médecine, philosophie, etc.) — l'administration ajoute, volontiers abusivement, des archétypes verbaux qui permettent d'identifier sans équivoque le caractère bureaucratique d'un document parmi dix autres d'origine différente.

Son existence. — Il y a donc un style administratif puisque l'administration a et aura généralement « une manière particulière d'écrire et d'exprimer sa pensée ». Ne serait-ce d'ailleurs que parce que « la première loi est bien, comme disait Voltaire, de conformer son style à son sujet »... Au pis aller, le moindre humoriste est là, le moindre grammairien aussi, pour vous promener dans le dédale des circulaires publiées au *Journal officiel*, pour se gausser de telle méchante lettre ministérielle où, après avoir interminablement développé en termes empesés l'objet de l'affaire, le sous-chef de service répond en deux lignes par une fin de non-recevoir.

Cela prouve simplement qu'il en va du style administratif comme de la langue d'Ésope elle-même : le pire n'exclut pas le meilleur. Pourquoi, débarrassé des scories que charrient les scribes, le style « officiel » n'atteindrait-il pas à une qualité propre à lui donner la première place parmi les langages professionnels partout où l'in-

formation motivée et la démonstration supplantent la simple narration? Il y a précisément un mode de rédaction habituel aux services officiels, fruit patient de la nature des choses et qui par son adéquation au but visé peut atteindre à un grand style (1). Les dossiers de certains ministères en laissent de temps à autre échapper d'appréciables exemples. Sans en appeler à telle correspondance diplomatique, telles conclusions de commissaires du gouvernement du Conseil d'État ou au rapport annuel de la Cour des comptes, il arrive heureusement que l'on ait sous les yeux certains spécimens de bonne littérature administrative émanant d'un service où l'on sait étudier et exposer une question à fond, rédiger une circulaire explicite, dans une langue correcte, avec un vocabulaire exact qui risquent seulement, par leur qualité même, de paraître parfois étranges au lecteur moyen du « journal habituel ».

Ses vicissitudes. — Mais l'apprentissage de l'art de rédiger se fait maintenant de moins en moins. Pour des raisons multiples, qui tiennent d'abord à certaines carences de l'enseignement primaire et secondaire, les services administratifs accueillent souvent un personnel dont la formation « laisse beaucoup à désirer ». L'époque des vieux chefs de bureau trop attentifs à la prose de leurs jeunes collaborateurs est révolue. Bien qu'im-

(1) A. THÉRIVE notait que si « l'on doit exprimer des notions fermes et transmissibles, il faut, bon gré mal gré, maintenir un langage artificiel aristocratique, de communauté. La démocratie elle-même ne peut rien contre cette loi » (*Libre histoire de la langue française*, p. 296). En un temps où toute forme d'élitisme est a priori suspecte, l'Administration y aura d'autant plus de mérite.

muable dans sa substance, l'Administration est, comme tout le monde, pressée dans son comportement. Baigné dans un environnement social professant le mépris de « la forme », le culte du mouvement et du « rendement », on ne sait plus toujours séparer l'ivraie du bon grain linguistique, ni retenir les formules utiles léguées par l'expérience, ni repousser les vagues de ce verbalisme « new look » qui envahit la place publique avec ses nouveaux lieux communs, ses néologismes prétentieux, son confusionnisme et son laisser-aller.

Il y a donc lieu de « reconsidérer » la situation actuelle du style administratif en vue de sauvegarder ce qui mérite de l'être, de promouvoir une évolution souhaitable des habitudes rédactionnelles des bureaux et d'en éliminer, si faire se peut, les mauvaises.

Et d'autant que tous les regards sont plus que jamais braqués sur l'Administration. On sait la part régulièrement croissante de l'État dans la vie économique et sociale contemporaine, le développement des relations entre le secteur public et le secteur privé. Ces contacts ont et auront de plus en plus de conséquences sur la littérature professionnelle de l'un comme de l'autre. La première, la plus importante peut-être, c'est que l'État, tuteur des divers secteurs d'activité, contrôleur d'entreprises, entrepreneur lui-même, est de plus en plus sollicité par les méthodes, les techniques, les habitudes de l'entreprise privée dans le même temps où celle-ci tend à s'inspirer des « errements administratifs » et en particulier dans la présentation de son courrier à destination officielle. Considérons aussi cette bureaucratisation de nombreux organismes : syndicats professionnels, services et établissements publics ou semi-publics, sociétés